

SÉANCE DU 26 MAI 2023

Présents : Monsieur Emmanuel HANON, Président ; Mesdames Nathalie FABRE, Madeleine PICHAUREAU ; Messieurs Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Jean-Claude GAHAT, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Guy PIOVESANA, Michel POUQUET.

Absents excusés : Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE, Madeleine BERGEZ-CASALOU, Pierrette DOMBLIDES ; Messieurs Bernard CAZENAVE, Bernard DEFRANCE, Stéphane PINARD, Christian WILS.

Ont donné pouvoir : Madame Joëlle BAYLE-LASSERRE à Madame Madeleine PICHAUREAU, Madame Madeleine BERGEZ-CASALOU à Monsieur Marc DESPLAT ; Madame Pierrette DOMBLIDES à Madame Nathalie FABRE.

23 – 24 DÉCISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET ANNEXE 2023

L'erreur corrigée dans la délibération 23-23 doit être également rectifiée dans le budget primitif 2023 du budget annexe : les dépenses et les recettes sont réduites de 1 919,69 €, selon le tableau ci-dessous.

BP 2023 – BUDGET ANNEXE			DECISION MODIFICATIVE N° 1		
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	BP	DM 1		BP	DM 1
011 charges générales	89 000,00		017 Produits de la tarification	813 600,00	
012 Frais de personnel	960 000,00		018 Autres produits	371 742,69	-1 919,69
016 Dépenses afférentes à la structure			019 Produits non encaissables		
68 Créances			TOTAL	1 185 342,69	-1 919,69
TOTAL	1 049 000,00	0,00			
002 Résultat reporté	136 342,59	-1 919,69			
TOTAL	1 185 342,59	-1 919,69			

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe 2023 du CCAS.

Ainsi fait et délibéré à Orthez,
le 26 mai 2023



Le Maire d'Orthez
Président du CCAS
Emmanuel HANON